Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260304-DEC0802026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 08-02-2026 du 04 mars 2026

OBJET : 1.1 -PASSAGE A WINDOWS 11-REMPLACEMENT DE DEUX ORDINATEURS A LA MAIRIE-COMPLEMENT

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2020-06-01-01 en date du 04 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,
- Vu la décision 28-10-2025 en date du 14 octobre 2025 concernant le remplacement de deux ordinateurs à la mairie,

CONSIDERANT la nécessité de la mise en service et du paramétrage en présentiel,

DECIDE de passer commande d'un complément pour la prestation de mise en service auprès de la société BERGER LEVRAULT pour un montant HT de 663 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21838 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le 05 mars 2026 - transmise en Préfecture le 05 mars 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)